

# L'accès à l'éducation

**66** La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.  
Préambule de la Constitution de 1946, art.13

Avoir accès à l'instruction, ce que la Constitution de 1946 rappelle comme un droit pour le citoyen, est une histoire ancienne. Dans l'Antiquité déjà, les enfants fréquentent les écoles qui forment leur corps et leur esprit.



Bulle de fondation de l'université d'Avignon par le pape Boniface VIII. Agnani, 1er juillet 1303



Registre de la fondation du collège Saint-Bernard de Sénanque avec approbation par le légat della Rovere : statuts, inventaire des biens. Fin XV<sup>e</sup> siècle

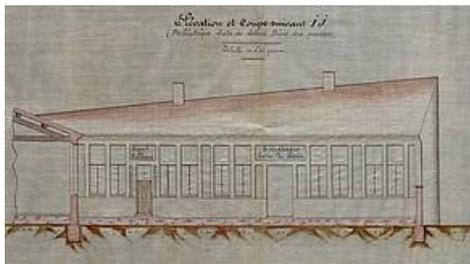
## Une volonté politique ancienne...

Au Moyen Âge, les centres de formation perdurent s'accordant avec les volontés politiques ou religieuses.

En 1303, Avignon appartient à Charles II d'Anjou, comte de Provence, roi de Sicile et de Jérusalem. C'est vers lui que la ville se tourne pour solliciter organisation et protection pour ses écoles de droit, florissantes depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais seul le pape a le pouvoir de les transformer en université en leur adjoignant l'enseignement des arts libéraux et de la médecine.

C'est donc le 1er juillet 1303 que Boniface VIII crée un studium generale à Avignon avec trois facultés de droit canon et civil, de médecine et d'arts libéraux ; les grades y sont décernés par l'évêque, après avis des docteurs. Fondée après Paris, Montpellier et Toulouse, l'université d'Avignon figure parmi les plus anciennes des vingt-deux universités de l'Ancien Régime en France.

En lien avec l'institution, les collèges se multiplient dans la ville. Ils sont, à l'origine, davantage des lieux de résidence que des lieux d'étude comme nous l'entendons aujourd'hui. Parmi eux, le collège Saint-Bernard de Sénanque, fondé en 1496 par Jean Casaleti, abbé de l'abbaye cistercienne de Sénanque, qui accueille six jeunes moines suivant les cours de la faculté de théologie d'Avignon.



Plans sur calque entoilé représentant les plans, élévations, profils, coupes, etc... en vue de la construction de l'école publique de garçons de Sainte-Cécile-les-Vignes. 1881

## ... et un acte démocratique

Si en 1793, la Convention nationale vote la suppression de toutes les universités de France, l'histoire de l'enseignement ne se termine pas pour autant.

Au contraire, la Révolution française voit dans l'éducation le moyen de forger l'unité des citoyens autour des grands principes de liberté, d'égalité politique et de fraternité au-delà de toutes les barrières sociales et matérielles qui peuvent subsister. Mais pour cela, de nouvelles formes sont à créer.

Dans le Vaucluse, en 1851, toutes les communes sont dotées d'une école primaire conformément à la loi Guizot de 1833. Dans les années 1880, le système éducatif français est marqué par des changements fondamentaux portés essentiellement par Jules Ferry et Ferdinand Buisson son principal conseiller : les lois votées alors rendent l'école laïque, obligatoire et gratuite.

Ill. :

*Bulle de fondation de l'université d'Avignon par le pape Boniface VIII. Agnani, 1er juillet 1303 (AD Vaucluse 1 G 7/6)*

*Registre de la fondation du collège Saint-Bernard de Sénanque avec approbation par le légat della Rovere : statuts, inventaire des biens. Fin XVe siècle (AC Avignon Pintat 5/163)*

*Plans sur calque entoilé représentant les plans, élévations, profils, coupes, etc... en vue de la construction de l'école publique de garçons de Sainte-Cécile-les-Vignes. 1881 (AD Vaucluse 2 O 106)*



Lire la suite

[La possibilité d'être propriétaire](#)

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE**

Palais des papes  
84000 AVIGNON